

## SÉNAT

Le mercredi 11 janvier 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

## RAPPORT DES COBIBLIOTHÉCAIRES

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport des cobibliothécaires du Parlement.

*L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:*

Rapport des cobibliothécaires  
Troisième session de la vingt-deuxième  
législature, 1956.

A l'honorable Président du Sénat,

Les cobibliothécaires du Parlement ont l'honneur de soumettre leur rapport pour l'année 1955.

Il y aura quatre ans au mois d'août qu'un incendie a endommagé les locaux de la Bibliothèque du Parlement. Les travaux de reconstruction y ont été entrepris à l'été de 1953. Le 19 décembre dernier, l'Orateur de la Chambre des communes et les cobibliothécaires ont visité l'édifice; ils ont été favorablement impressionnés par le travail de reconstruction et de décoration qu'ils ont pu y observer. Les architectes responsables des travaux ne peuvent toutefois pas encore préciser la date où la reconstruction sera achevée; ils espèrent que ce sera au cours de l'été de cette année.

Les moyens pris pour assurer un service satisfaisant aux membres du Parlement et aux fonctionnaires, pendant que notre collection est logée dans divers édifices d'Ottawa, ont été décrits dans nos rapports antérieurs. Aucun changement important n'a été apporté à notre organisation temporaire depuis la dernière session, si ce n'est que nous avons acquis récemment un petit camion pour faciliter le transport des livres et autres effets d'un édifice à l'autre.

Le recatalogage de la collection selon les méthodes modernes fait des progrès satisfaisants, avec l'aide de six bibliothécaires additionnels engagés à cette fin. Au cours de l'année qui vient de finir, 25,565 volumes ont été recatalogués et reclassifiés, ce qui porte le total à 48,120 depuis que la bibliothèque a entrepris cette tâche.

La bibliothèque a reçu plusieurs dons au cours de l'année, y compris un album de photographies illustrant les cent années d'existence de "Earncliffe", présenté par Sir Archibald Nye, haut commissaire du Royaume-Uni.

Respectueusement soumis,  
FELIX DESROCHERS  
FRANCIS A. HARDY  
Cobibliothécaires.

Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa, ce 10 janvier 1956.

**Son Honneur le Président:** Quand étudierons-nous le rapport?

**L'honorable M. Lamberti:** A la prochaine séance.

## COMITÉ DES DIVORCES

## AUGMENTATION DE L'EFFECTIF

**L'honorable W. Ross Macdonald:** Honorables sénateurs, si le Sénat le veut bien, je voudrais, avant que le rapport du comité de sélection soit présenté, soulever une question qui intéresse directement ce comité. Comme le savent mes collègues, le nombre des pétitions de divorce qu'entend notre comité des divorces augmente chaque année. Pendant les dix années qui ont précédé mon entrée au Sénat, le comité a été habilement dirigé par le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine). Depuis lors, c'est le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) qui y préside avec le même succès. Le comité est chargé d'une tâche très ardue. Chaque pétition de divorce, il va sans dire, reçoit une étude très attentive; les témoignages sont recueillis et pesés comme ils le seraient par un tribunal judiciaire, et l'expérience que je possède à l'égard des tribunaux me permet d'affirmer que toute pétition de divorce présentée au Sénat est étudiée avec autant de soin et de façon aussi expéditive qu'elle le serait par n'importe lequel de nos tribunaux canadiens. Mais la tâche du comité, je le répète, est très ardue. Le président a déposé aujourd'hui les pétitions qu'il a reçues de 257 requérants. Il a réorganisé le comité, qui comptait jusqu'ici vingt membres, de façon que des sous-comités entendent la preuve et en fassent rapport au comité plénier. Tous mes collègues, j'en suis sûr, tiennent à aider le président et à faciliter la tâche importante de son comité, tâche dont notre constitution a chargé le Parlement. On nous a donné à entendre que cette tâche serait un peu allégée si le nombre des membres était porté de vingt à vingt-cinq. Avec l'assentiment du comité, je propose donc:

Que le Règlement du Sénat soit modifié par la suppression de l'alinéa 9 de l'article 78 et la substitution de ce qui suit:

"9. Le comité des divorces, composé d'au moins neuf sénateurs et d'au plus vingt-cinq sénateurs."

**L'honorable John T. Haig:** Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, j'appuie la motion de l'honorable leader du Gouvernement.

J'ai acquis, ce qui n'est pas son cas, une grande expérience à titre de membre du comité des divorces. J'y ai siégé durant de longues années sous la présidence du sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine), et j'en suis maintenant, à toutes fins pratiques, membre d'office, sous la présidence du sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). Tous deux sont d'excellents avocats très versés dans le droit.

Je me permets maintenant de critiquer quelque peu, non pas le gouvernement ni le